

Législature 2017-2021

N° 105

Message du Conseil communal au Conseil général du 19 février 2020

Octroi d'un crédit d'étude de CHF 246'000.00 TTC pour le réaménagement de la Rue du Musée, de l'Impasse des Jardins et de la Ruelle de la Fausse-Porte, Estavayer-le-Lac

1. Introduction

Le Conseil communal entend poursuivre le réaménagement des rues de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac. Etant donné que les travaux de la Grand-Rue et de la Rue de l'Hôtel de Ville devraient prendre fin durant le printemps 2022, il est prévu aujourd'hui de mandater un bureau d'ingénieur en vue d'étudier la réhabilitation de la Rue du Musée, de l'Impasse des Jardins et de la Ruelle de la Fausse-Porte. Les travaux y relatifs devraient débuter au plus vite en 2022.

2. Description de l'étude

L'étude doit tenir compte de ce qui sera prochainement réalisé en vieille-ville, soit :

- de la valorisation des parcours piétons, des lieux de rencontres, etc.;
- de la pose de revêtements identiques à ceux déjà existants en vieille-ville;
- d'une surface plane de façade à façade (sans trottoir);
- d'un remplacement des conduites d'eau potable, des canalisations (EU/EC) et des objets annexes (grilles, bornes hydrantes, etc.).

Les prestations du bureau d'ingénieur sont les suivantes :

• avant-projet, projet, dossiers d'examen préalable et de demande d'autorisation de construire et dossiers d'appels d'offres, y compris propositions d'adjudications.

3. Honoraires

Le devis estimatif de l'étude se présente comme suit :

Honoraires d'ingénieur civil	C	HF	166 000.00
Urbaniste/paysagiste	C	HF	20 000.00
Sondages, contrôles canalisations, comptages, etc.	, (HF	15 000.00
Géomètre et frais administratifs	C	HF	6 000.00
Divers et imprévus (environ 10%)		HF	21 000.00
Total général	C	HF	228 000.00
TVA 7.7 % (arrondie)	C	HF	18 000.00
TOTAL TTC		HF	246 000.00

4. Financement

Le montant de CHF 246'000.00 TTC sera porté à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans les chapitres « Routes communales et génie civil » (620), « Protection des eaux » (710) et « Approvisionnement en eau » (700), dont les rapports respectifs seront déterminés par l'étude. Le taux d'amortissement est fixé à 15%, selon l'article 53 ReLCo. En tenant compte d'un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle maximale sera de CHF 41'800.00.

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général d'octroyer un crédit d'étude de CHF 246'000.00 TTC en vue du réaménagement de la Rue du Musée, de l'Impasse des Jardins et de la Ruelle de la Fausse-Porte à Estavayer-le-Lac et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 janvier 2020.

AU NOM MUNAL:

Le Secrétaire général

Lionel Conus

Le Syndic

André Lose

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Énvironnement et de l'Energie

Annexe: plan de situation

